

On dinâ ao Grandpont

Autor(en): **C.C.D.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **11 (1873)**

Heft 33

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-182377>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

la Limmat, et qu'on reprendrait bien les pontons quand le moment serait venu de s'en servir. Mais le digne ecclésiastique fut mal accueilli avec ses explications. Qu'est-ce qu'un homme qui a toujours été courbé sur les bouquins comprend à ces choses? grommela le hollandais, qui se sentait blessé dans son orgueil militaire; et les femmes, qui pleuraient, l'approuvaient en disant que le vicaire avait beau parler, lui qui n'avait ni bétail, ni femme, ni enfants dont il devait s'inquiéter. Les hommes aussi partageaient cette opinion. Et même le vieux maître d'école, depuis longtemps l'oracle du village, dit : C'est la Langelen qui en est la cause. On s'y est déjà battu deux fois, et c'est une loi de la nature que ce qui est au nombre de deux doit devenir trois. Que Dieu ait pitié de nous, malheureux !

(A suivre.)

Nous détachons le passage suivant d'une brochure publiée à Paris en 1872, et qui a été sans doute répandue abondamment parmi les populations catholiques. Son auteur est M. Victor C*** de Stenay. Nous nous abstenons de tout commentaire; il suffit de lire pour être édifié :

Prophétie de l'extatique d'Oria.

Non loin de Naples, dans la ville épiscopale d'Oria, habite une humble veuve nommée Palma-Maria-Adolorata Matarrelli. Elle est âgée d'environ quarante-sept ans et jouit d'une haute réputation de sainteté.

Depuis le 3 mai 1857, fête de l'exaltation de la Sainte-Croix, elle porte sur son corps les sacrés stigmates de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le sang qui s'échappe de ces saintes plaies imprime partout où il tombe des images symbolico-religieuses qui plongent les hommes les plus incrédules dans une stupéfaction pleine d'admiration.

Il y a sept ans que cette femme extraordinaire n'a pris aucune nourriture matérielle. Elle conserve la vie par un miracle permanent. Chaque jour Notre-Seigneur s'apporte ostensiblement à sa fidèle épouse, sous la forme d'une hostie ordinaire. Dans le mois de juin dernier, M. l'abbé de B..., ancien vicaire général, demeurant à A... (Somme), se trouvait à Oria, et fut l'heureux témoin d'une de ces communions merveilleuses. Du reste, l'extatique communie tous les matins de la main d'un prêtre.

Elle est en communication surnaturelle avec Mélanie de la Salette et Louise Lateau, la stigmatisée de Bois d'Haine, en Belgique. Elle est favorisée aussi du don de bilocation et douée d'une grande vue prophétique. Voici ce qu'elle a annoncé au vénéré et digne abbé de B... : « Il y aura des massacres affreux de prêtres et de religieux en Espagne, en France, en Italie, et surtout dans la Calabre : ce sera bientôt, NOUS Y TOUCHONS. » Puis, s'illuminant tout à coup, elle parla du bonheur du martyr avec des accents ineffables.

Le Grandson Quatre-trois.

Nous sommes persuadé qu'il est un très grand

nombre de personnes fumant avec délices les cigares de MM. Vautier frères, sans s'être jamais rendu compte de l'origine de la fraction $\frac{4}{3}$, inscrite sur chaque paquet de Grandson. Voici donc, en quelques mots, la signification de cette marque de fabrique :

A la fondation de la manufacture de cigares Vautier, en 1834, cette maison ne fabriquait guère que quatre grosseurs de cigares, savoir :

1^o Des $\frac{4}{4}$, gros cigares ;

2^o Des $\frac{4}{3}$, cigares de grosseur moyenne ;

3^o Des $\frac{4}{2}$, plus petits ;

4^o Des $\frac{4}{1}$, queues de rats.

Tous ces cigares étaient de la même longueur, désignée par le premier chiffre, à gauche ; mais, par contre, tous étaient d'une épaisseur différente, désignée par les chiffres à droite, 4, 3, 2, 1.

Le n^o $\frac{4}{3}$ est le genre qui a eu, dès l'origine, le plus de succès chez les fumeurs, par sa dimension moyenne et agréable à la bouche.

Les n^{os} $\frac{4}{4}$, $\frac{4}{2}$, $\frac{4}{1}$, trop gros ou trop petits, ont été abandonnés ; en sorte que c'est la désignation $\frac{4}{3}$ qui a primé sur toutes les autres et fait le tour du monde ; car il n'est pas un pays, presque pas un coin de terre, où le Suisse expatrié ne retrouve son Grandson $\frac{4}{3}$ léger et n'en jette au vent, avec un véritable bonheur, l'odorante bouffée.

On dinâ ao Grandpont.

La coumouna dè..... a on mécanique à battre ; ma dein lè teimps dè sâiti, l'édhie dào rio est rudo bassa et poui avoué cein, cé que tint la resse ao coutset dào veladzo, étantsé oncora, et ma fâi on ne pao pas écâoré coumeint on voudrà. La municipalité a bio z'u deré ao réchâo, qué dè pè lo Simeta, dè ne pas mé étantsi, mâ l'ao z'a repondu que sè fotâi dè leu, et crac, la municipalité lâi fâ on procès. Lè veré asse bin, cé bougro d'allemand, avoué sa resse, qu'a-te falta de veni no z'eimbêta dein lo canton dè Vaud et no robâ noutre n'édhie !

Tantiaque la municipalité einvouia lo syndico et lo greffier po consurta à Losena. L'arreviront à la gare contré midzo et tot ein monteint ein vela sè desiront : Lo bureau dè l'avocat est cliou tanqu'à duè z'hâorès, no faut allâ dina.

— Yo vollien no allâ, demanda lo syndico ?

— N'ein tsau rein ! petêtré à l'Or ; l'âi yé dinâ quand lo gouvernement a veindu lè z'étalons ; on l'âi medzè à bon martsî et on ne sè geinè pas.

— Ah ! pa bin qué vâ ! mâ l'est trâo llien ; allein pi ao Grandpont ; l'âi yé éta l'an passâ avoué lo conseillè et quand bin l'âi ya dâi Monsus, on s'ein fo pas mau, on est atant qué leu.

— Eh bin, se vo volliâi, allein ao Grandpont !

L'eintriront et on lè mette solets à n'a petita trabllia.

Tandique dinâvont, ye viront cliiau dè la granta trabllia que pregnont tsau pou dein on petit pot on n'espèce dè sauce dzauna, et noutrè dou lulus sè peinsiront : Dù que l'ein pregnont tant pou, çâi dâi

êtrè rudo bon et sè desiront : Bah ! on ne vint pas tit lè dzo à Losena po la coumouna, n'ein vollien medzi asse bin.

Ye tapiront sur la trabllia avoué la botollie dè demi-pot po fèrè veni on sommellier et l'âi dèmandiront on plliat de clia sauce. L'autro risqua dè crèvâ dè rirè, mâ coumeint l'étâi on tot fin, ne fe seimblant dè rein, l'âo prepara cein que dèmandâvont et lo l'âo z'apporta.

Ma fâi pas petout lo greffier, qu'étâi on boqueten avaro, ein eut portâ onna coulhièrâ à sa botse, que lè larmè l'âi vegniront âi ge. Lo syndico sè peinsa que l'avâi regret d'avâi demandâ oquiè dè trào tchai, et l'âi dese :

— Ne plliâora pas ! bougro de fou, lè la coumouna que païè.

Cllia sauce étâi dè la moutarda ! C. C. D.

UNE BONNE VIEILLE HISTOIRE

QUE CHACUN CROIT CONNAÎTRE ET QUE TOUS LIRONT AVEC PLAISIR

(Suite.)

XIV

Le même jour, en demandant au comte Rouge la main de la fille de messire Humbert, Othon promit de lui assurer sa baronnie d'Aubonne en toute propriété ; proposition qui surpassait tellement toutes les offres que pouvait faire le seigneur d'Estavayer, que ce prince l'accepta du premier mot. En conséquence, on expédia bientôt les dispenses nécessaires, et le baron de Grandson reçut la demoiselle d'Alaman de la main du comte Amédée, qui voulut lui servir de père en cette occasion.

On présume aisément quels furent les emportements de Gérard, en apprenant ce mariage, et combien la haine qu'il portait à Grandson s'en accrût ; de ce moment il ne garda plus de mesure avec lui, et son aversion devint un véritable délire.

Sitôt après son mariage, Othon prit la route de Reims et son épouse partit pour Aubonne. Pendant l'absence d'Othon, Estavayer tenta infructueusement plusieurs moyens de s'emparer de la baronne qui n'osa bientôt plus s'aventurer sur les belles promenades du voisinage. Deux ans plus tard, Othon vint rejoindre l'objet aimé, mais la santé de Mme de Grandson s'était considérablement altérée ; son état s'aggrava toujours davantage, et, malgré tous les secours de l'art, le dernier soupir de l'amie d'Othon s'exhala auprès de lui.

Grandson avait épuisé depuis longtemps la coupe amère du désespoir. Il soupira. Mais l'amant de Catherine ne pleurait plus.

Othon s'attacha de plus en plus à son maître, le duc de Bourgogne, vers lequel il retourna bientôt. Le duc qui ne perdait aucune occasion de se concilier l'amitié des princes étrangers, voulut avoir auprès du monarque anglais un homme sur lequel on pût compter et il n'hésita pas d'y envoyer Othon qui contribua puissamment aux succès des campagnes dirigées contre l'Ecosse. Mais pendant qu'Othon remportait des victoires sur les bords du Tay, les hostilités continuaient au Pays de Vaud entre ses partisans et ceux de Gérard d'Estavayer. Les deux partis en venaient souvent aux mains et chaque rencontre donnait lieu à une bataille plus ou moins sanglante. Gérard surtout en recherchait l'occasion avec une ardeur qui décelait l'excès de sa haine.

Après deux ans de séjour en Angleterre où Richard l'avait comblé d'honneur, Othon fut chargé de conduire la princesse Marie de Bourgogne au jeune comte de Savoie, son époux, et eut l'honneur de représenter le duc de Bourgogne à la cérémonie du mariage.

Avant de rentrer en France, Othon alla serrer la main à la dame de Montenach sa fille. Mais le plaisir de revoir la chatelaine de Grandson fut troublé par le récit que lui fit Montenach des insultes continuelles du seigneur d'Estavayer. Othon indigné lui recommanda de le repousser en toute occasion et de soutenir l'honneur de sa bannière.

Cependant Gérard paraissait avoir entrepris de pousser à bout son adversaire : un serviteur de Montenach s'étant rendu à la foire d'Estavayer fut jeté par ses ordres dans le lac, avec un écriteau pour indiquer que l'injure s'adressait au beau-père et non au gendre. Aussitôt qu'il en fut informé, Othon revint à la hâte à son château de Grandson, incertain de la vengeance qu'il en tirerait, mais décidé à ne point laisser impunie une telle atrocité.

Voyant revenir Grandson dans ses terres, Gérard devinant son intention s'empessa de renouveler l'inculpation qui lui avait si mal réussi quelques années auparavant, c'est-à-dire qu'il faisait courir le bruit que Grandson était l'un des auteurs de la mort du comte Rouge. Mais les faux bruits de Gérard ne trouvant aucun crédit autour de lui, il résolut de porter ses calomnies jusqu'au pied du trône où il se présentait avec un cortège imposant. Il arriva donc à Bourg le 1^{er} novembre, jour anniversaire de la mort du comte Rouge, huit ans après cet événement. Grandson avait eu soin de s'y rencontrer, et toute la noblesse des environs, attirée par le spectacle d'un défi juridique, grossit ce jour-là la cour du comte.

Au sortir du service solennel qu'on célébrait à pareil jour, pour le repos de l'âme du comte Rouge, les trois comtesses ainsi que le jeune Amédée se sont réunis aux seigneurs et dames de leur suite dans l'appartement où la cour se rassemblait d'ordinaire. Grandson lui-même ayant donné la main à Madame Marie est debout devant elle, tout armé, avec ses éperons dorés, lorsque Gérard, suivi de son cortège, paraît dans la salle.

D'un air plus libre que respectueux, il avance quelques pas ; puis s'arrêtant devant le fauteuil du jeune prince, il requiert la permission de lui découvrir la vérité, touchant la mort du comte Rouge, son père. Le prince lui accorde sa demande, mais avec un air qui indique que ce sujet aussi triste qu'inutile à traiter lui est désagréable. Gérard débite son récit dans lequel percent les plus perfides et les plus infâmes insinuations contre son rival. En achevant ce discours, il lui jette fièrement le gant, et Grandson, entraîné par un mouvement irrésistible d'indignation, le relève au grand étonnement de la cour qui estimait que le chevalier aurait pu passer sur les calomnies absurdes d'un homme dont la jalousie et la haine prenaient le caractère de la démence.

Othon persistant dans sa résolution, le prince Amédée permit publiquement le combat, qui fut fixé au 13 janvier 1397. Les deux champions jurèrent de se présenter, à cet effet, à Bourg, en personne, avec armes et chevaux, donnant chacun vingt-deux gentilshommes pour caution de sa parole, et déposant mille marcs d'avance. Indépendamment de cette somme, les adversaires soumièrent au sort du combat la totalité de leurs biens, ainsi que leur vie et leur honneur. Le combat devait se faire en champ clos ; les deux combattants à cheval, avec armes pleines, la lance, deux dagues et un poignard.

Le peuple attendit avec impatience la mi-janvier ; de mémoire d'homme on n'avait vu pareil spectacle. La noblesse de Savoie et de Bourgogne arriva de toutes parts ; mais celle du Pays de Vaud, divisée en deux partis acharnés, s'y porta avec un intérêt encore plus pressant.

(La fin au prochain numéro.)

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

Au magasin MONNET, place St-Laurent

Reçu un joli choix de **jumelles** et **longues-vues**, pour touristes, d'excellente qualité et à des prix très avantageux.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD-DELISLE.